



Election CSE

Une CGT énergique et efficace
à l'UIO



Depuis toujours, des élus CGT impliqués et actifs

Durant ces 2 dernières années de mandature, les élu-e-s CE, DP, DS et CHSCT CGT de l'UIO de Bretagne et Pays de la Loire ont été au plus près des salarié-e-s afin de porter toutes leurs réclamations auprès de la direction. Ils ont œuvré tout au long de leurs mandats pour que la voix du personnel soit entendue et prise en compte par les différents niveaux hiérarchiques de l'entreprise.

Lors des **réunions DP**, la pugnacité des élu-e-s CGT a souvent porté ses fruits, mais beaucoup trop de réponses de la direction ont été évasives et certains problèmes sur des sujets cruciaux restent à ce jour non résolus, comme les embauches, la reconnaissance, les salaires et les réorganisations des services techniques des différents sites ligériens et bretons. La CGT, avec ses Représentants du Personnel, les vôtres, continuera avec obstination, inlassablement, à porter vos revendications de tous ordres, jusqu'à obtenir satisfaction.

En **CHSCT**, les élu-e-s CGT ont étudié et rendu des avis sur des dossiers importants tels que :

- la fusion de l'UIB et de l'UIPL, pour laquelle une expertise a été demandée et obtenue par vos élu-e-s
- les différents projets immobiliers : Angers, Brest, Vannes, Le Mans, Lorient/Lanester, Ploumogoar...
- des projets remettant en cause l'organisation des services de back office (GTC, CA, PPC), des métiers de l'Intervention et des Chargés d'Affaires.

Les élu-e-s CGT ont été acteurs influents dans les CHSCT de l'UIO et ont su reconnaître les avancées quand elles existaient sur certains dossiers, mais des avis défavorables ont été systématiquement rendus dès lors que les projets portés par la direction remettaient en cause la sécurité et dégradaient les conditions de travail des salarié-e-s.



CGT ez-vous

Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019



Code du travail : l'expertise de la CGT

Les élu-e-s CGT en CHSCT ont été moteurs et forces de propositions sur tous les dossiers sensibles. Les enquêtes, alertes (technicien-ne-s, Caffe, CA), alerte pour Danger Grave et Imminent et demandes d'expertises (Fusion des UIPL et UIB, alerte Caffe et cadres) sont des outils mis à la disposition des IRP par le code du travail, que nous avons su utiliser toujours à bon escient, **incontestables et incontestés** par la direction de l'UIO.

La formation des élus CGT dans nos propres structures a toujours été primordiale pour être au service des salarié-e-s et le sera encore dans la future instance du CSE.



La CGT s'engage, comme jusqu'à présent, à ce que les membres des CSSCT qu'elle présente et dont la nomination sera soumise au vote des élus CSE, soient formés et expérimentés sur les missions d'analyses et d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. Ils travailleront collectivement, au-delà des périmètres et au sein de l'UIO, pour partager toutes les bonnes pratiques.



Pour de bons accords, il faut voter CGT !

Les **Délégués Syndicaux CGT** sont exigeants et nous apposons notre signature uniquement s'il y a des avancées pour les salarié-e-s, sur les salaires, les conditions de travail, ou le sens de ce travail. Cette exigence nous permet de peser dans les négociations, et même si nous ne signons pas un accord, la CGT, par son poids, obtient des avancées par rapport à ce que la direction envisageait initialement. **Nous ne signons que pour du mieux.**

Dans le cadre d'accords locaux, l'apposition ou non de notre signature est toujours soumise à l'avis des salarié-e-s des services concernés. Cela a été le cas à l'UIO comme par exemple, pour l'accord « Evolution régime de travail du service PLF » à Rennes ou l'accord « Evolution de l'astreinte E/RS », dans lequel la CGT a négocié âprement et obtenu seule, des augmentations salariales jusqu'à 6%.

La CGT défend les salariés, c'est dans son ADN. Cela étant, une organisation syndicale ne peut réussir sans le soutien et la mobilisation des salariés. Ce sont eux qui désignent leurs représentants. Chaque salarié peut, par son vote, mais aussi par son engagement, obtenir des avancées sociales pour lui et pour les autres. Ce choix est personnel.

Le vote CGT n'est pas un vote de protestation mais un vote de confiance dans une organisation avec des militants qui agissent au quotidien au plus près de chacune et chacun.

Dégradation des conditions de travail : Les cadres aussi ...

Depuis le début de la mandature, les DP CGT de l'UI Ouest ont porté les réclamations et propositions des cadres. Leurs préoccupations et la dégradation de leurs conditions de vie au travail ont été portées dans l'alerte du CHSCT du 8 juillet 2019. Le rapport triennal du cabinet indépendant Secafi avait déjà démontré l'attachement des cadres à leurs valeurs humaines, leur attachement à la qualité du travail dans les équipes et aux moyens nécessaires pour concevoir et accomplir leurs missions. En parallèle, une attention particulière est à porter à leur nombre, à leur charge de travail, à la féminisation des métiers de l'encadrement, du management et du soutien et à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Plus de voix de cadres pour la CGT, plus d'élu-e-s cadres CGT, c'est une meilleure prise en considération de nos préoccupations.

